

CHEMIN DE FER DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD.—Q. M. Domville; R. L'hon. M. Mackenzie	315
LIGNES DE TÉLÉGRAPHE DANS LA COLOMBIE-ANGLAISE.—Q. L'hon. M. Mitchell; R. L'hon. M. Mackenzie.....	318
NAVIGATION DES PORTS DU GOLFE.—Q. L'hon. M. Mitchell; R. L'hon. D. A. Macdonald.....	318
POSTES.....	319
ARPENTAGE DES TERRES DANS LE NORD-OUEST.—L'hon. M. Laird—comité fait rapport	320

MERCREDI, 24 FEVRIER.

Billets de la Puissance—

Bill introduit—l'hon. M. Cartwright.....	321
Après débats, bill lu une 1re fois.....	323

Bills Privés—

Concernant la Chambre de commerce de Montréal; M. Devlin. Pour incorporer la compagnie d'améliorations du haut de l'Outaouais—M. Murray.	323
--	-----

Pénitenciers—

Bill introduit—l'hon. M. Fournier—1re lecture.....	323
--	-----

Chemin de fer du Grand Occidental—

Bill pour amender l'acte d'incorporation—1re lecture—M. Moss.....	324
---	-----

COMITÉ COLLECTIF SUR LES IMPRESSIONS.—Cinquième rapport présenté—M. M. Ross (Middlesex).....	324
--	-----

Mise hors la loi de Riel—Motion—

“ Que le dossier dans l'affaire de Louis Riel, déposé devant cette Chambre le 22 courant, soit maintenant lu.— <i>L'hon. M. Mackenzie</i>	324
---	-----

Motion agréée.....	325
--------------------	-----

Autre motion—

“ Qu'il appert d'après le dit dossier que Louis Riel, un membre de cette Chambre, a été déclaré hors la loi pour félonie.”—(<i>L'hon. M. Mackenzie</i>).....	325
--	-----

Motion en amendement,—

“ Qu'il appert à la face des procédures du dossier déposé devant cette Chambre, qu'aucun jugement légal ou valide de “ mise hors la loi ” n'a été prononcé contre le dit Louis Riel, membre représentant Provencher, mais qu'il appert aussi au dit dossier que le dit Louis Riel, ayant été mis en accusation pour meurtre, n'a pas été appréhendé, qu'il n'a pas comparu, ni plaidé, à la dite accusation, ni qu'il s'est livré pour subir son procès sur la dite accusation, mais qu'il a été et qu'il continu à être absent volontairement, et qu'il est un fugitif de la justice de la province de Manitoba, et qu'il soit, en conséquence, résolu : que le dit Louis Riel soit et il est par le présent expulsé de cette Chambre —(<i>M. Plumb</i>).....	332
--	-----

Après débats, la Chambre se divise, et l'amendement de M. Plumb est résolu dans la négative—24 pour, 146 contre.....	336
--	-----

La Chambre se divise de nouveau, et la motion principale est déclarée résolue dans l'affirmative—138 pour, 31 contre.....	337
---	-----

Autre motion—

“ Que M. l'Orateur émane son ordre au greffier de la Couronne en chancellerie pour l'émission d'un nouveau writ pour le district électoral de Provencher, à la place de Louis Riel adjugé hors la loi.—(<i>L'hon. M. Mackenzie</i>).....	338
--	-----